

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

**11 MAI 2017**

*Commune de QUINCEY 70000*

-----

L'an deux mille dix-sept, et le onze mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

*Date de Convocation : 3 mai 2017*

**Présents :**

M. François BAPTIZET, M. Yves DURGET, M. Joseph NICOT, M. Claude FOURNIER, M. Christian CHAUSSALET, M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Isabelle BELLET, Mme Caroline DORMOY, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Véronique BATISSE

**Absents excusés :**

M. David JACQUEMOUD

**Ont donné pouvoir :**

Mme Nathalie BANET à Mme Véronique BATISSE

M. Bruno BIDOYEN à Mme Annie BAUMLIN

Mme Fabienne LEMOINE a été élue secrétaire

## OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Le Maire propose le retrait du point numéro 3 de l'ordre du jour "Revalorisation de l'indice des indemnités de fonction des élus", les délibérations n° 19/2014 et 23/2014 en date du 3 avril 2014 demeurant juridiquement valables.

## DECISIONS MODIFICATIVES

**11/2017**

Suite aux remarques du bureau de contrôle budgétaire de la Préfecture de Haute-Saône, le Maire expose au conseil municipal les ajustements à effectuer sur les budgets primitifs Commune et Eau :

**Budget Commune :**

Transfert de crédits sur le bon article d'imputation :

Chapitre 041 – article 10251 : -3100 €

Chapitre 010 – article 10251 : + 3100 € (dons pour le retable)

Révision de crédits :

Chapitre 040 – article 28051 : -1583 € (dépense d'investissement inscrite par erreur en doublon)

Chapitre 021 – article 021 : -1583 € (virement de la section de fonctionnement)

Chapitre 023 – article 023 : -1583 € (virement à la section d'investissement)

**Budget Eau :**

La Préfecture a fait remarquer que le montant des ressources propres ne couvrait pas suffisamment le montant de la dette en capital (déficit de 2861 €).

Afin de couvrir ce déficit, les révisions de crédit suivantes sont proposées :  
Chapitre 70 – article 7011 : + 5000 € (recettes facturation d'eau)  
Chapitre 021 – article 021 : + 5000 € (virement de la section de fonctionnement)  
Chapitre 023 – article 023 : + 5000 € (virement à la section d'investissement)

Le Maire propose également les décisions modificatives suivantes sur les budgets Commune et Eau

Budget Commune :

Transfert de crédits :

Chapitre 21 – article 2135 : - 4000 €

Chapitre 21 – article 2128 : + 4000 € (création d'un parking)

Budget Eau :

Révision de crédits :

Chapitre 21 – article 2158 : + 10 000 € (renouvellement branchements eau)

Voté à l'unanimité.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**12/2017**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'attribution des subventions aux associations et autres personnes de droits privés pour l'année 2017 comme suit :

ANCIENS COMBATTANTS	300.00 €
ASCQ	450.00 €
LES PTITS LOUPS RENTREE SCOLAIRE 20.00 €/ enfant de Quincey	2 520.00 €
VOYAGES SCOLAIRES COLLEGES LYCEES	3 500.00 €
CROIX ROUGE	35.00 €
USEP 70	50.00 €
ADAPEI	50.00 €
ASPA	30.00 €
ADIL 70	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 985.00 €</b>

Il précise que les crédits budgétaires seront ouverts à l'article 6574 du budget général de la Commune.

**CONCESSION D'OCCUPATION DE TERRAIN PAR L'ACCA DE QUINCEY**

**13/2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de concession par M. Eric ZABE, président de l'ACCA de Quincey, domicilié à Quincey, 12 rue du Moulin de Champdamoy, de l'ancien Telic France Télécom réhabilité pour un usage de cabane de chasse sis sur la parcelle n° 7 - section D2 - Localisation : en bordure de la route à hauteur du croisement de la route menant à Neurey lès la Demie et La Demie - Eléments quantitatifs et qualitatifs : au sol 4 x 2 m, élévation : 2.20 m, surface foulée : 200 m2 - Nature des matériaux : béton.

Après avoir entendu lecture de cette demande et de l'avis de l'ONF, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- M. Eric ZABE, président de l'ACCA de Quincey, à disposer de l'ancien Telic sis sur la parcelle n° 7-section D2, pour une durée de 12 années à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 et moyennant une redevance totale de 120,00 € ;

- Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant.

## REMBOURSEMENT DES ARRHES - ANNULATION DE LOCATION MTL

14/2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de remboursement des arrhes versées lors de la réservation de la MTL pour la date du 13 mai 2017.

Considérant le caractère exceptionnel justifiant la demande d'annulation de réservation par le locataire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement des arrhes.

## RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

15/2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'un agent au service technique dans le cadre du dispositif d'accompagnement dans l'emploi, aux conditions suivantes :

- un C.A.E. pourrait être recruté pour exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent à raison de 20 heures par semaine.
- le contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.
- l'Etat prendra en charge 75 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C brut pour 20 heures hebdomadaires et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** le recrutement dans le cadre d'un C.A.E, d'un agent pour exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent, à raison de 20 H/semaine pour une durée de 12 mois ;
- **s'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget ;
- **autorise** le Maire ou son délégué à signer le contrat d'insertion ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents